

Étude & Formation		1
Filière	Agriculture, Artisanat, Bois Forêt, Commerce, Économie Sociale et Solidaire, Industrie, Service, Sylver Économie et Tourisme	
Action	Accompagnement des porteurs de projets	
Contexte	<p>La Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche est un territoire faible dans le domaine de l'économie d'entreprise. En effet, le territoire n'offre pas une concentration d'emplois à même de lui permettre de s'affirmer comme un pôle économique secondaire. Ce territoire est essentiellement rural, dominé par l'activité agricole et tributaire des pôles urbains proches (rôle résidentiel complémentaire au pôle d'emplois de Guéret).</p> <p>Afin d'être plus autonome économiquement, il est important que la communauté de communes accueille de nouvelles entreprises. Ainsi les porteurs de projets qui souhaitent créer (ou reprendre) une entreprise ne sont pas négligeables car il s'agit de potentiels développeurs économiques. Néanmoins, cette ambition d'installation réussie doit être en amont accompagnée.</p> <p>En effet, une création ou reprise d'entreprise réussie passe par la connaissance, l'anticipation et la maîtrise de multiples dimensions : stratégie, juridique, fiscale, organisation, financement... mais aussi business plan, offre et demande d'un marché, propriété intellectuelle, réseau, partenariat, entre autres.</p> <p>L'accompagnement des porteurs de projet est primordial dans un souci de structuration d'une idée en projet cohérent, puis de développement d'un projet cohérent en une entreprise viable. Ainsi le défi est d'apporter l'aide nécessaire aux porteurs de projets, à travers des dispositifs et des réseaux de compétences, pour concrétiser une idée en entreprise.</p> <p>C'est dans cet objectif de projet réussi que la communauté souhaite apporter son soutien financier à l'étude de leurs projets.</p>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le porteur de projet dans la phase de définition du projet d'installation / reprise d'activité • Inciter les porteurs de projet à se faire accompagner / Soutenir l'accompagnement des porteurs de projets 	
Bénéficiaires	Porteurs de projet	
Partenaires associés	Les consulaires (CCI, CMA, Chambre d'agriculture), « Le Décapsuleur » : l'Incubateur ESS creusois, ADEAR, ADRT, EGEE, CAE L'ELAN ...	
Dépenses éligibles	Coûts de formation Coûts d'étude de marché et/ou d'étude de faisabilité qui doit aboutir à un business plan	
Dépenses non éligibles	Non-valorisation du temps de travail investi par le porteur de projet	
Nature de l'aide	Le taux d'intervention s'élève à 50 % , plafonnée à 2 500€ d'aide Cumul : CF	

	SA 58981 Formation SA 58979 AFR SA 100189 PME 1407/2013 de minimis SA 58995 RDI- pôle d'innovation
Critères d'éligibilité *en plus de ceux cités dans le règlement général)	Lieu d'intervention : Projet d'implantation du siège social sur le territoire de la communauté de communes Nécessité d'aboutir à un business plan
Documents à fournir pour la demande	Formulaire Plan de financement Devis Lettre de Motivation Projet d'implantation sur le territoire : lettre d'engagement
Documents à fournir pour la réponse	RIB Devis signés / factures Etat récap des factures attesté par l'expert-comptable (à défaut : Relevés bancaires)
Dossiers attendus	Nombre de dossiers envisagés 4/an
Calendrier	Juillet 2021 → Mai 2026